

PLAN DE TRAVAIL CHIFFRE 2014-2016 DU GROUPE MULTIPARTITE (COMITE ITIE) CAMEROUN

CONTEXTE GENERAL ACTUEL

Le Cameroun a adhéré à l'ITIE sur les instructions du Président de la République en mars 2005. Il a été déclaré « pays conforme » le 17 octobre 2013 lors du Conseil d'administration de l'ITIE tenu à Abidjan en Côte d'Ivoire. Antérieurement à cette date, le Cameroun a été admis comme pays 'Candidat' à l'ITIE le 27 septembre 2007. Après un échec à l'exercice de validation en 2010, il a obtenu du Conseil d'administration de l'ITIE le renouvellement de son statut de pays 'Candidat proche de la conformité' en février 2012. En procédant à ce renouvellement, le Conseil d'administration de l'ITIE avait fixé au 15 août 2013, la date butoir pour une nouvelle évaluation indépendante des progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions transitoires de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE.

En effet, pour accéder au statut de pays Conforme, le Cameroun devait répondre à des exigences préalables telles que l'adoption et la publication impérative à l'échéance intermédiaire du 13 mai 2012, d'un plan d'actions incluant la validation et la publication des rapports de conciliation 2009 et 2010.

C'est dans cette perspective que le Groupe Multipartite (Comité ITIE Cameroun) a élaboré et adopté le 12 mai 2012, son plan d'actions pour la période 2012-2014. Plan qui a permis de produire des rapports de conciliation 2009, 2010 et 2011 issus d'un processus de réconciliation de qualité et à accéder au statut de pays conforme. A ce jour, le Cameroun a en tout produit six (06) rapports de conciliation et deux (02) rapports de validation dont les contenus ont montré de nets progrès bien que de nombreux défis liés à la gouvernance notamment du secteur extractifs restent à relever.

Avant d'atteindre le statut de pays conforme, le Comité ITIE au Cameroun avait amorcé une trajectoire orientée vers une évolution plus décentralisée et plus démocratisée des structures de mise en œuvre de l'Initiative. Des clubs et relais ITIE avaient été institués dans les dix régions du pays dans une vision d'élargir le champ des acteurs de la mise en œuvre de l'ITIE. Une réflexion avancée avait cours sur le renforcement du cadre légal et réglementaire pouvant rendre l'ITIE plus forte et plus autonome. Il conviendra d'accélérer cette réflexion en l'élargissant à d'autres préoccupations nationales connexes au secteur extractif telles que la problématique de la gestion du cadastre minier, de la sécurisation des recettes extractives, de la mobilisation de ressources pour financer le processus tout en donnant plus de vigueur et de pro activité à l'ITIE.

Le présent plan de travail actualise le plan d'actions sus évoqué et dont les acquis en termes de tendances amélioratives seront préservés. Le nouveau plan de travail couvre la période triennale 2014 – 2016 afin de s'arrimer à la loi 2007 portant nouveau régime financier de l'Etat du Cameroun qui exige de travailler avec un budget programme triennal. Il tient compte de la nouvelle norme ITIE, de la note technique d'orientation du Secrétariat International /ITIE et des données de la politique intérieure du Cameroun adossée sur une vision à long terme du développement faisant du Cameroun un « Pays émergent, démocratique et unis dans ses diversités à l'horizon 2035 ».

Ce Plan de travail actualisé s'inscrit en droite ligne de la poursuite de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans leur ensemble. Il est en conformité avec la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) adopté en 2010 et met l'accent sur la stratégie sectorielle et la gestion

axée sur les résultats. C'est ainsi qu'il se base sur les objectifs stratégiques du Cameroun en matière de gouvernance des ressources extractives dont les objectifs se déclinent ainsi qu'il suit :

- Accroître sensiblement la production des substances minérales ;
- Faciliter le démarrage effectif de grands projets miniers (fer de Mballam, Bauxite de Minim et Martap, cobalt nickel de Lomié...etc) ;
- Assurer la traçabilité dans le processus d'exploitation des substances minérales et la gestion des titres miniers ;
- Procéder à l'encadrement des artisans miniers en vue d'orienter les minerais vers le circuit formel ;
- Elaborer le cadastre minier du Cameroun ;
- Intensifier la recherche géologique et minière car on estime que les informations sur le sol et le sous-sol sont connues à 40%.
- Faciliter l'accès à l'information géologique ;
- Sécuriser les sites miniers et géologiques ;

Dans cette perspective, le Cameroun a été admis au processus de Kimberly et entend tirer meilleur profit de ses ressources naturelles pour réaliser sa vision à long terme du développement.

PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL 2014-2016

Le présent plan de travail 2014 – 2016 est élaboré sur une période triennale conformément à la loi nationale portant nouveau régime financier de l'Etat qui oblige les entités publiques à présenter les programmes et budgets y afférents sur une base triennale. Il se décline quatre (4) programmes assortis chacun d'un objectif prioritaire, d'une description succincte du contexte spécifique et des contraintes de capacités, des résultats attendus, des indicateurs de résultats, des activités à mener, d'un échéancier de réalisation, des responsables de la mise en œuvre et des coûts. Il est élaboré dans l'esprit de consolider les leçons apprises au cours de la mise en œuvre de l'ITIE, et aussi de prendre en compte l'ensemble des recommandations contenues dans les précédents rapports de conciliation et de validation antérieurs à la conformité, ainsi que de la note directive du Secrétariat International en la matière

Objectif global du Plan de travail :

A l'échéance de 2016, le Groupe multipartite (Comité ITIE) a assuré le maintien du Cameroun au statut de pays conforme en publiant régulièrement les informations exhaustives sur le secteur extractif afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'atteinte de cet objectif passe par la réalisation des programmes suivants du Plan de travail :

I. Renforcement des structures de mise en œuvre et du suivi de l'ITIE au Cameroun

En Mai 2013, la nouvelle norme ITIE est entrée en application. Le caractère évolutif de cette norme oblige une mise à niveau permanente des membres du Groupe multipartite aux fins de son appropriation. La stricte application des textes instituant les structures de mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun est fondamentale, tout comme l'est le renforcement des capacités de leurs membres, la

systematisation du suivi de l'évolution du secteur extractif, des déclarations et de la conciliation ITIE. Il est à cet effet important de mettre en place un Secrétariat technique doté d'un personnel permanent à temps plein bénéficiant d'une expertise avérée dans les domaines pertinents de l'ITIE. En outre, la chaîne des intervenants comprenant déjà les points focaux désignés au sein des administrations déclarantes, mérite d'être rallongée par des relais locaux qu'il faut consolider et revitaliser au niveau des collectivités territoriales décentralisées notamment dans les régions et dans les communes. Il est aussi indispensable de poursuivre la création des clubs ITIE à l'effet de disposer d'une toile d'acteurs acquis aux objectifs et missions de l'ITIE afin de lui assurer un ancrage social profond.

Au-delà de la tenue régulière de ses sessions, le fonctionnement du Comité de suivi de l'ITIE (Groupe Multipartite du Cameroun) devra être mieux régulé et ses décisions approuvées plus formellement. La nécessité de suivre et documenter l'évolution de l'ITIE spécifiquement et du secteur extractif en général, suggère la mise en place d'un dispositif de collecte, de traitement et de centralisation des données devant nourrir les exercices de conciliation et l'information du public en temps réel. Ce dispositif de veille procédera au regroupement continu des données de la déclaration et facilitera le travail des conciliateurs et validateurs.

La représentativité de toutes les composantes parties prenantes de la mise en œuvre de l'ITIE sera une constante au sein du Comité. Le Comité entend, mieux que par le passé, travailler à mettre en œuvre intégralement son plan d'action en respectant les échéanciers. Ceci oblige une vérification régulière et documentée des actions à mener, la disponibilité des ressources et moyens techniques et financiers pour les réaliser. Des rapports périodiques sur les niveaux de progrès dans la mise en œuvre seront élaborés et discutés au sein du Comité afin de résoudre dans l'urgence d'éventuels retards et manquements constatés. Une revue annuelle du plan de travail permettra au Comité d'identifier les retards potentiels et d'évaluer les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de certaines activités à l'effet d'ajuster et adapter ledit plan. Le Comité garantit que son plan de travail sera connu du public et s'engage à répondre aux préoccupations éventuelles qui en découleraient.

Une indication forte de la bonne performance de l'initiative et donc du Groupe Multi partite est consacrée par le respect du plan de travail élaboré, adopté et doté de ressources financières. Ce qui sous-tend sa capacité à réaliser de façon complète toutes les activités inscrites dans son plan de travail. Pour y parvenir, les membres du Comité et du Secrétariat de même que les points focaux seront appelés à élargir leurs connaissances sur le secteur extractif et les dispositions juridiques et fiscales qui le régissent, ainsi que les bonnes pratiques qui y sont développées, tout ceci à l'effet d'améliorer leur implication et leur capacité d'intervention dans la mise en œuvre de l'ITIE. Au préalable, une analyse et évaluation des contraintes de capacités est nécessaire pour identifier les domaines de connaissances à renforcer pour chacune et pour l'ensemble des parties au Comité et Secrétariat technique. Un tel exercice permettra d'organiser des actions de formations ciblées aussi bien sur les thèmes que sur les bénéficiaires.

La disponibilité des financements conséquents est de ce point de vue impérieux. Dès lors, il devient indispensable de diversifier les sources de financement du budget du Comité. Ainsi, en plus du financement gouvernemental pourvu par la ligne budgétaire de l'ITIE dans le budget du Ministère des

finances, le Comité devra recourir auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il sera aussi question d'inciter les compagnies extractives à contribuer au financement dudit plan de travail.

II. Production régulières des rapports de conciliation ITIE de qualité et désagregés

Le caractère évolutif de la norme ITIE oblige une mise à niveau permanente des membres du Groupe multipartite aux fins de son appropriation. En Mai 2013, la nouvelle norme ITIE est entrée en application. Elle encourage les pays mettant en œuvre l'ITIE à adosser les articulations de leur plan de travail sur les réformes et les priorités nationales. La norme ITIE 2013 est désormais exigeante sur la qualité, la rapidité et la régularité des rapports. Leur compréhension et leur utilisation doivent être facile. D'où l'importance qui sera accordée aux informations contextuelles¹.

Des efforts seront consentis pour le respect strict du principe de la régularité dans la production des rapports ITIE. Aussi, le Comité veillera à assurer la traçabilité de tous les flux visés par l'ITIE. Il sera ainsi question d'élargir le périmètre des flux de réconciliation à tous les flux susceptibles d'être considérés par l'ITIE, à l'instar des Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM), le bonus progressif, les cessions d'actifs détenus par l'Etat et autres. Le Comité travaillera à vérifier l'exhaustivité du périmètre des entreprises. L'effet recherché sera de lutter contre la corruption en permettant que les rapports ITIE puissent être questionnés en fonction des préoccupations spécifiques des populations et que des institutions de lutte contre la corruption comme la CONAC puissent s'en servir aisément.

Pour y parvenir, les termes de référence des études de cadrage et de la conciliation devront mettre un accent particulier sur la réalisation des exigences successives et notamment sur un niveau élevé de détail sur les informations à collecter, ainsi que sur la sensibilisation des entreprises et autres entités déclarantes à veiller sur l'importance de la désagrégation des données nécessaires à la conciliation. De sorte que la préparation de la revalidation s'inscrive en continue dans la mise en œuvre du plan de travail et que les déclarations ITIE soient facilement utilisables par les populations intéressées. .

III. Renforcement de la Communication ITIE au Cameroun

La langue joue un rôle central dans l'accès et l'appropriation des informations de l'ITIE. Pour les besoins de la sensibilisation et des campagnes de communication qui devront se poursuivre intensément auprès des cibles intéressées par l'utilisation des informations ITIE (Parlement, Chambre des comptes, Médias, Universités, Syndicats, Associations des Communes et des Chefs Traditionnels ...etc), le Comité veillera à ce que les deux langues officielles du Cameroun : le français et l'anglais soient utilisées comme l'exige la constitution de la République. , De même, les langues locales seront utilisées pour les échanges avec les populations à la base. Les informations produites devront donc être traduites dans l'une et l'autre langue. Le Comité veillera aussi à ce que l'ensemble des informations juridiques, fiscales, sociales, économiques et financières du secteur extractif notamment pétrolier et minier qui existent de façon éparses et disparates soient disponibles et centralisées au sein d'une base de données unique et facilement accessible en temps réel. Il en sera de même pour les informations

¹ Les informations doivent concerner le régime fiscal, le cadre contractuel, la production, les procédures d'octroi de licences, et la répartition des revenus et dépenses.

portant sur le processus ITIE au niveau national et global. Une base de données devra être élaborée pour centraliser les informations et documents qui sous-tendent l'initiative. Une telle banque de données sera d'accès facile et libre. La communication s'entendra aussi l'organisation des débats autour des rapports ITIE, du processus lui-même et de la nouvelle norme 2013, la poursuite des campagnes de communication aux niveaux des collectivités territoriales décentralisées (les régions et les communes) ainsi qu'auprès des auditoires ciblés que sont le gouvernement, l'Assemblée nationale, le Sénat, la Chambre des comptes, les Universités, les établissements scolaires, les syndicats, les populations riveraines. Celles-ci porteront sur la vulgarisation de l'ITIE, prioritairement la nouvelle norme, le contenu des rapports de conciliation ainsi que le plan de travail du Comité et ses rapports annuels de mise en œuvre. Le Comité garantit que son plan de travail est connu du public et s'engage à répondre aux préoccupations éventuelles qui en découleraient.

IV. Préparation de l'exercice de revalidation du Cameroun dans la mise en œuvre de l'ITIE.

L'exécution avec succès du présent plan de travail doit déboucher au maintien du Cameroun au statut de pays conforme. L'exercice de revalidation est prévu avant la fin de l'année 2016. Le Comité travaillera au regard des nouvelles normes ITIE 2013 et la nature dynamique de l'ITIE qui suggèrent une interaction permanente avec les instances internationales de l'ITIE désormais responsables de la conduite des validations.

Programme I : Renforcement des instances de mise en œuvre et du suivi de l'ITIE Cameroun

1.1 Contexte spécifique et contraintes de capacités

Les membres du groupe multipartite (Comité) et du Secrétariat Technique ITIE viennent de divers horizons avec des profils, niveaux et formations variés. Certains de ces membres sont nouvellement intégrés au Comité en respect du décret du Premier Ministre du 16 juin 2005 portant organisation du Comité ITIE Cameroun. Il y a donc une nécessité de compréhension commune du processus ITIE et de sa réglementation, de la tenue régulière des séminaires de renforcement des capacités sur les domaines pertinents à l'ITIE (fiscalité, droit, comptabilité, nature des opérations pétrolières et minières...etc) afin de renforcer l'esprit d'équipe et l'efficacité d'intervention au sein et en dehors du GMP. Un exercice préalable d'identification des besoins en renforcement des capacités est nécessaire pour que les formations offertes soient différenciées en formations générales et ciblées.

Malgré le décret sus cité et la décision du Ministre des finances mettant en place les instances de mise en œuvre de l'ITIE, l'initiative ne semble pas encore suffisamment autonome. La loi en cours de préparation sur l'ITIE lui donnera cette autonomie et assurera sa pérennité.

Le Secrétariat Technique est bien établi dans ses locaux, siège de l'ITIE nationale. Le personnel employé permanent est constitué de 2 personnes autour d'un Coordonnateur partagé entre ses hautes responsabilités et le suivi de l'initiative. Cet effectif s'avère très réduit au regard de la charge de travail qu'exige l'ITIE. Certes, d'autres membres du Secrétariat technique (représentants de différentes entités actrices du secteur extractif, du Ministère des Finances, des mines et de la société civile) sont ponctuellement constitués en groupe ad hoc pour des missions spécifiques, mais la réglementation ITIE de plus en plus contraignante avec la nouvelle norme pourrait défier cette approche de travail. Il va falloir rechercher l'efficacité en dotant le Secrétariat technique d'une équipe restreinte d'experts à plein temps conformément à la recommandation du Validateur. De même, il sera question de mieux aménager le siège et de doter le secrétariat technique de matériels complémentaires pour faciliter le travail.

L'ITIE dispose d'un site web régulièrement alimenté. Cependant, "ces informations sont incomplètes et ne permettent pas d'avoir une vision claire sur l'évolution du secteur et sa contribution au développement du pays"². L'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE passera aussi par la production et la disponibilité des informations exhaustives et de qualité aussi bien sur le secteur extractif que sur le processus ITIE. Ces informations existent, mais de façon éparses et disparates. Il y a lieu de les recenser et de les centraliser pour mieux les valoriser. De telles informations qui couvriraient l'intégralité des questions relatives au secteur minier, doivent être facilement accessibles. D'où la nécessité de développer des bases de données auxquelles le public en général et les parties prenantes de l'ITIE pourraient y accéder librement.

Sur un tout autre plan, le Comité a constamment accumulé des retards dans la mise en œuvre de ses activités. En dehors des rapports des sessions du Comité ou des comptes rendus de mission, le comité n'a pas produit de rapport sur son propre fonctionnement. Les évaluations de ses plans d'actions ont été rares, rendant difficile les mises à jour, ajustements et révisions dès lors qu'il était difficile de mettre

² Voir Rapport de validation Aout 2013

en exergue les contraintes survenues dans la période concernée, les leçons apprises et les bonnes pratiques pour le justifier. Il est pourtant indispensable de connaître périodiquement le niveau d'exécution du plan de travail, les difficultés rencontrées et l'impact du processus sur les parties prenantes et son incidence sur les autres secteurs d'activités nationales. Pour se faire, le Comité procédera à des évaluations à mi parcours à travers les rapports d'étape semestriels.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle norme ITIE, la publication des rapports annuels de mise en œuvre du plan de travail est devenue une exigence ainsi que le respect des échéanciers de production des rapports de conciliation. Le suivi évaluation permettra de mesurer les niveaux de réalisation du plan de travail, de promouvoir la prise en compte des mesures correctrices des faiblesses et manquements de la mise en œuvre du processus sur la base des contraintes du moment, l'impact de l'ITIE dans la lutte contre la corruption, sur les relations entre les parties prenantes et l'incidence sur les investissements directs dans le secteur extractif. Il sera de ce fait nécessaire de documenter toutes les informations y relatives afin de pouvoir à terme capitaliser les acquis du processus et montrer l'impact de l'initiative sur les conditions de vie des populations.

Sur le plan financier, le budget 2012-2014 adopté par le comité en sa session du 11 mai 2012 n'a pas été totalement mobilisé. La conséquence a été l'exécution partielle du plan d'action y afférent. Les financements accordés par l'Etat et la Banque Mondiale se sont avérés insuffisants pour satisfaire la réalisation de toutes les activités. Ledit budget n'avait pas fait l'objet d'une recherche particulière de financements complémentaires auprès des autres partenaires techniques et financiers (PTF). Avec la conformité, il s'avère nécessaire d'impliquer les autres PTF au financement du plan de travail actuel. La BM, la BAD, l'Union Européenne, les entreprises extractives et les partenaires bilatéraux s'intéressent de plus en plus au processus ITIE. A cet égard, des actions en direction de ces PTF seront organisées par le Comité à l'instar de l'organisation de conférences multi bailleurs, la dotation d'un fond spécifique sur le budget du ministère de finances.

1.2 Objectif prioritaire

Optimiser la qualité des interventions du Comité et du Secrétariat ITIE du Cameroun au cours des trois prochaines années.

1.3 Résultats escomptés

- 1.3.1- Le Comité et le Secrétariat ITIE sont suffisamment outillés pour la mise en œuvre efficace de l'ITIE au Cameroun
- 1.3.2- Une loi qui institutionnalise et pérennise l'ITIE au Cameroun est adoptée par le Parlement
- 1.3.3- Le plan de travail du Comité est régulièrement actualisé en fonction des contraintes et des insuffisances identifiées et corrigées.
- 1.3.4- Les leçons apprises de la mise en œuvre du plan de travail sont consolidées et rendues publiques
- 1.3.5- L'autonomie financière et la disponibilité permanente des fonds au Comité permettent d'assurer la réalisation satisfaisante du plan de travail.

Programme II : Production des Rapports de conciliation ITIE de qualité et désagrégés

2.1 Contexte spécifique et contraintes de capacités

Le Cameroun jusqu'à ce jour n'a pas toujours publié les rapports dans les délais requis. Dans cette logique, le citoyen ne dispose pas d'information actualisée et à temps réel. Les données sont actuellement collectées à la demande du conciliateur. La nouvelle norme ITIE exige la publication régulière et rapide des rapports de conciliation, dans le respect des échéances. Il est nécessaire que les données soient disponibles au fur et à mesure que les parties prenantes à la conciliation effectuent les paiements ou des encaissements. D'où la nécessité de mettre en place une banque de données fiables dès lors que les rapports de conciliation doivent mettre un accent sur la description du contexte du secteur extractif et son évolution.

Pour davantage assurer la qualité des rapports de conciliation, les termes de références des études de cadrage et de conciliation permettront d'élargir le champ de la conciliation et garantir l'exhaustivité du périmètre des entreprises et celui des flux. Ceci pour être en phase avec les recommandations du rapport de validation 2013. Il est déterminant que les documents et éléments de preuves des paiements et encaissements soient systématiquement désagrégés et le plus détaillé possible et que les entités déclarantes respectent aussi la désagrégation dans l'enregistrement de leur données relatives aux flux visés par la conciliation.

2.1 Objectif prioritaire

Mettre l'accent sur l'exhaustivité des déclarations des parties prenantes dans le périmètre de conciliation ITIE pour assurer la traçabilité des flux du secteur extractif, accroître les recettes de l'Etat et faciliter le contrôle institutionnel et citoyen des tiers dans les trois années de la mise en œuvre de ce plan.

2.2 Résultats escomptés

2.3.1 Les rapports sont produits régulièrement et dans le respect des exigences de la nouvelle norme ITIE 2013

2.3.2 Une banque de données fiables et exploitables sur le secteur extractif et l'ITIE est mise en place auprès du Secrétariat Technique

2.3.3 La traçabilité des flux financiers et des volumes du secteur extractif dans les différents rapports de conciliation est assurée

2.3.4 Un accroissement des recettes extractives de l'Etat est observé au cours des 3 prochaines années

Programme III : Renforcement de la Communication ITIE au Cameroun

3.1 Contexte spécifique et contraintes de capacités

Le secteur extractif sort progressivement du domaine du tabou. Les populations accèdent de plus en plus aux informations sur les mines et le pétrole dans l'une ou l'autre des deux langues officielles (français et anglais) du Cameroun. Toutefois, ces informations sont sectorielles et incomplètes. Les

bases de données qui seront développées combleront cette lacune si en plus de la centralisation des diverses données qu'elles vont entraîner elles sont accessibles au public. Il s'agira d'élargir ces informations publiques à celles relatives au fonctionnement et aux activités du Comité.

Au delà de ces flux d'informations, la préoccupation actuelle des citoyens est de savoir comment les revenus extractifs impactent leur vie. La stratégie de communication adoptée en 2008 n'a pas été suffisamment mise en œuvre faute de ressources financières conséquentes. Cette stratégie sera actualisée au regard de la nouvelle norme ITIE et des recommandations de la validation. Les actions prioritaires porteront essentiellement sur des Campagnes de communication ciblée auprès des auditoires clairement identifiés tels que le parlement, les médias y compris communautaires et confessionnels, les universitaires et étudiants, les syndicats et les communautés locales riveraines dans les Collectivités Territoriales Décentralisées (Régions et communes). Pour maintenir l'éveil de conscience sur le processus ITIE, une compétition nationale en vue de la création et l'adoption d'un hymne sur l'ITIE sera organisée.

3.1 Objectif prioritaire

Assurer auprès des parties prenantes les capacités d'analyse, d'appropriation et d'utilisation des rapports de conciliation et de la norme ITIE

3.2 Résultats escomptés

3.3.1 La stratégie de communication est actualisée

3.3.2 Les débats publics basés sur l'ITIE ont cours

3.3.3 La confiance est restaurée entre les parties prenantes (gouvernement et entreprises ; gouvernement et citoyens ; entreprises et citoyens)

3.3.4 Le secteur extractif est mieux connu et attractif vis-à-vis des investisseurs.

Programme IV : Préparation de l'exercice de revalidation du Cameroun dans la mise en œuvre de l'ITIE.

4.1 Contexte spécifique et contraintes de capacités

Depuis le 17 octobre 2013, le Cameroun est pays conforme. De ce fait, il sera soumis à un exercice de revalidation en octobre 2016. La nouvelle norme ITIE de 2013 prévoit que les évaluations de la validation sont désormais organisées et administrées par le Secrétariat international plutôt que par les pays mettant en œuvre l'ITIE. A cet égard, le Cameroun gagnera à préparer minutieusement cet exercice en vue de maintenir son statut de pays conforme. La compréhension commune de la nouvelle norme, la qualité des rapports, la disponibilité de la documentation et les banques de données développées et ouvertes au public aideront le Groupe Multipartite (Comité) à diligenter efficacement les travaux préalables et à répondre efficacement aux demandes du Secrétariat international et du validateur.

La réalisation satisfaisante du plan de travail 2014 – 2016 et par conséquent la prise en compte des précédentes recommandations sera un atout. Pour y parvenir, une stratégie de financement et d'exécution du plan de travail sera adoptée et exécutée.

4.2 Objectif prioritaire

Assurer la mise en œuvre de toutes les exigences de la nouvelle norme ITIE

4.3 Résultats escomptés

4.3.1 Les membres du GMP s'approprient et appliquent effectivement la nouvelle norme ITIE

4.3.2 Le plan de travail est réalisé de manière satisfaisante

4.3.3 Les potentielles faiblesses du processus ITIE sont identifiées et corrigées avant l'exercice de validation

4.3.4 Le Cameroun Conserve le statut de pays conforme

Ces quatre (4) programmes sont synthétisés dans le tableau ci après intitulé « PLAN DE TRAVAIL CHIFFRE 2014-2016 DU GROUPE MULTIPARTITE (COMITE) ITIE DU CAMEROUN » dont les activités sont réparties par trimestre.